

HORLOGERIE UNIA

Avenant genevois

**UNION DES FABRICANTS
D'HORLOGERIE
DE GENÈVE, VAUD ET VALAIS
U.F.G.V.V.**

Genève, le 1er octobre 2009

Renchérissement au 1.1.2010

Madame,

Les négociations entre les délégations de la Convention Patronale et le syndicat UNIA ont abouti à un accord. Le syndicat SYNA a renoncé à tenir séance avec la CP. Un échange de correspondance a formalisé un accord identique à celui défini ci-dessous.

Compte tenu que l'indice des prix a reculé entre août 2008 et août 2009, UNIA n'a pas formulé de revendication.

L'allocation de renchérissement sera donc de CHF 0.– au 01.01.2010.

Bien que le montant de l'allocation soit nul, il s'agit d'un accord formel. Les parties sont réputées avoir négocié et la « remise à zéro des compteurs » (art. 18.1, al. 3 CCT) est applicable.

La CP a fait une déclaration pour le procès-verbal, indiquant qu'elle se réservait de discuter la situation totalement inédite créée par la déflation enregistrée entre 2008 et 2009.

Restant volontiers à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez désirer, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

UNION DES FABRICANTS D'HORLOGERIE DE GENEVE, VAUD ET VALAIS

Anny Sandmeier

Secrétaire générale